

Cote 4E59/479 aux Archives Départementales du Jura, minute  
d'obligation pour prêt par Jean-Baptiste CATHENOZ de Morbier de MM  
VANDEL REVERCHON & Cie. de Morez, le 15 juin 1818

---

## Présentation

Les images « AD-L-N-1818-A39 » à « AD-L-N-1818-A39-2 » ont été faites par Roger Bailly Salins aux AD du Jura. J'ai conservé les numéros pour pouvoir mieux se repérer.

L'orthographe et la ponctuation sont respectées. Les seules exceptions sont les majuscules ajoutées aux noms des lieux et aux prénoms où elles manquaient et une espace insérée ci et là pour faciliter la lecture. Les traits sur la ligne ( \_ ) indiquent des lettres ou mots indéchiffrables.

## Transcription

### AD-L-N-1818-A39

N° 39

Minute d'obligation pour pret  
En faveur  
des M M VANDEL-REVERCHON  
& Comp<sup>ie</sup> de Morez  
Sur  
Jean-Baptiste CATHENOZ  
de Morbier.

de - - - - - 400<sup>f</sup>

du 15 Juin 1818

### AD-L-N-1818-A39-1

f\_ Grosse

Par devant Pierre Aimé Célestin LAMY, notaire  
royal a Morez arrondissement de S<sup>t</sup> Claude,  
département du Jura, soussigné, et présents  
temoins les temoins [sic] ci après nommés

A comparu le Sieur Jean Baptiste CATHENOZ  
cloutier et propriétaire-cultivateur, demeurant aux  
Buclets, commune de Morbier, canton & arrondissement  
sus dits ; Lequel reconnoit devoir à l'ancienne maison  
de commerce VANDEL, REVERCHON & Compagnie, de Morez,  
acceptant par l'un des dits anciens associés Monsieur  
François REVERCHON, négociant, demeurant audit Morez,  
non sujet à justifier de patente à l'effet des présentes,  
la somme de quatre cents francs, monnoy  
du Royaume, pour pareille somme que mes dits Sieurs  
VANDEL, REVERCHON & Compagnie lui ont prêtée cidevant  
en différentes fois, de quoi il déclare être content ; dont  
quittance. La quelle Somme de quatre cents frans  
formant le solde detous comptes à ce jour entre les parties,  
ainsi qu'elles le déclarent, ledit Jean Baptiste CATHENOZ  
promet & s'oblige de rembourser en quatre paiements

égaux de chacun cent francs : le premier dans un an le second dans deux, le troisième dans trois & le dernier dans quatre ans, à compter de ce jour, avec intérêt au taux du cinq pour cent par an sans aucune retenue jusqu'à effectif paiement. Pour sûreté de la dite somme, intérêts et légitimes accessoires le dit CATHENOZ a soumis à l'hypothèque sa maison d'habitation située au dit lieu des Buclets, touchant de levant, couchant et bise la pièce ci après, et du vent Philippe CATHENOZ son frère. 2° Une pièce de terre labourable, située au même lieu, et joignant la dite maison, contenant environ trente cinq ares, confinant de levant la dite maison et la heritiere de Jacques BOUTON et ceux de Pierre CHRETIN, du couchant et de bise le débiteur, et du vent Philippe CATHENOZ son frère ; La dite pièce de

### **AD-L-N-1818-A39-2**

terre est entourée de murs secs de tous côtés. 3 et enfin les autres pièces de terre environnant et formant avec le[s] objets désignés un petit corps de ferme.

Ainsi que le tout se poursuit et comporte sans en rien excepter, sur quoi il consent inscription.

Le dit Jean-Baptiste CATHENOZ a déclaré que les biens ci dessus sont francs et quittes de toutes dettes, obligations et hypothèques. cette déclaration est faite par le débiteur sous les peines de \_\_\_ que nous lui avons expliqués et qu'il a dit bien comprendre.

Ces immeubles lui appartiennent comme les ayant acquis de plusieurs particuliers.

Et pour l'exécution du contenu ci dessus les parties font élection de domicile en leur demeures respectives ci dessus désignées, aux quels lieux nonobstant, promettant, soumettant, renonçant. Dont acte \_\_\_

Fait, passé et lu aux comparans, en l'étude, le quinze Juin après midi, de l'an mil huit cent dix huit, en presence du Sieur Jean-Alexis DUMONT VUILLET huissier royal, et Melchior Dionis BONNEFOY, tanneur, les deux demeurant à Morez ; le débiteur a signé par trois lettres seulement ; et ont les dits témoins signé avec Mon dit Sieur REVERCHON et le notaire.

[Signatures]

*Dionis Bonnefoy*      *J B C*      *f<sup>ois</sup> Reverchon*  
*J.A.D.Vuillet*

[La note sur le contrôle est difficilement déchiffrable.]